



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 16 novembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
56	62

Date de convocation

10 novembre 2022

Patrimoine – Marché Espaces verts

**N° de la délibération
2022-708**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 16 novembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, MM. Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-1, R.2124-2, L.2113-12 et L2113-13 ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien des espaces verts comportant 7 lots a été conclu pour une durée de 2 ans ferme à compter d'avril 2021 ;

Considérant que le montant maximum de l'accord-cadre a été atteint sur les lots n°4 et 5 relatifs aux prestations de débroussaillage mécanique à l'épareuse et balayage sur le secteur Ardèche et le secteur Hermitage ainsi que sur le lot n°7 relatif à l'entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo ;

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation relative à l'entretien des espaces verts en intégrant un lot réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et un lot réservé à des entreprises adaptées (EA) et à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que la consultation a pour objet de satisfaire les besoins suivants :

- L'entretien des espaces verts, des surfaces non plantées ainsi que les voiries des ZAE, des ouvrages d'eau potable (réservoirs, captages) et des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration) sur le territoire d'ARCHE Agglo (élagage, abatage, taille, broyage, tonte, arrosage, ...)
- Le débroussaillage mécanique à l'épareuse et balayage concernant :
 - o L'entretien des espaces verts, des surfaces non plantées ainsi que les voiries des ZAE
 - o L'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques (digues et barrages)
 - o L'entretien du domaine de Champos à Saint-Donat-sur-L'herbasse
 - o L'entretien de certains chemins de Randonnée
- L'entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo (débardage, élagage, abatage, débroussaillage, broyage, ...)
- L'entretien des sentiers de randonnées, des sites sports nature, des ENS, des ouvrages d'eau potable et d'assainissement et des aires de collecte d'apport volontaire et abords de voirie des ZA de Tournon et Mercuriol (lot réservé)
- L'entretien manuel de certains cours d'eau (inaccessibles à l'épareuse) et ouvrages hydrauliques (lot réservé)

Considérant qu'au regard de l'estimation des prestations, il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique. ;

Il est proposé une consultation avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- En application de l'article L.2113-10 du code de la commande publique, la consultation comporte 9 lots et prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique.

N° du lot	Désignation	Périmètre géographique	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
LOT 1	Entretien et gestion des espaces verts	Ardèche	7 000 €	12 000 €
LOT 2	Entretien et gestion des espaces verts	Hermitage	14 500 €	24 000 €
LOT 3	Entretien et gestion des espaces verts	Herbasse	9 000 €	15 000 €
LOT 4	Débroussaillage mécanique à l'épareuse et balayage	Ardèche	12 000 €	32 000 €
LOT 5	Débroussaillage mécanique à l'épareuse et balayage	Hermitage	24 000 €	56 000 €
LOT 6	Débroussaillage mécanique à l'épareuse et balayage	Herbasse	8 000 €	15 500 €
LOT 7	Entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo (Bûcheronnage)	Tout ARCHE Agglo	10 0800 €	60 000 €
LOT 8 Réservé Insertion	Entretien des sentiers de randonnées, des sites sports nature, des ENS, des ouvrages d'eau potable et d'assainissement et des aires de collecte d'apport volontaire et abords de voirie des ZA de Tournon et Mercuriol	Tout ARCHE Agglo	64 000 €	141 000 €
LOT 9 Réservé Handicap	Entretien manuel de certains cours d'eau (inaccessibles à l'épareuse) et ouvrages hydrauliques	Tout ARCHE Agglo	6 000 €	40 000 €

- L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an, renouvelable trois fois 1 an soit une durée maximale de 4 ans ;
- Pondération des Critères de jugement des offres :
 - 40 points pour le prix
 - 60 points pour la valeur technique ;

Considérant l'avis du bureau du 29 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat et notamment l'allotissement ;
- AUTORISE le Président à lancer la consultation sous forme d'accord-cadre à bons de commande selon une procédure d'appel d'offres ouvert ;
- AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que les avenants nécessaires à leur exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 16 novembre 2022.